

PAWORAMAS

L'actualité des Risques majeurs

Bulletin trimestriel de veille

N°25 - Octobre 2012
3ème trimestre 2012

Droit - Les derniers textes parus
Actes administratifs en Rhone-Alpes
Questions parlementaires
Jurisprudence
Veille technologique

Panoramas

L'actualité des risques majeurs

N° 25 – 3ème trimestre 2012

« Panoramas » est un bulletin de veille trimestriel
édité par l'Institut des Risques Majeurs (IRMa), 15 rue Eugène Faure, 38000 Grenoble

Veille réglementaire

1. [Droit - Les derniers textes parus](#)----- 2
2. [Les actes administratifs en Rhône-Alpes](#)----- 7
3. [Questions parlementaires](#)----- 11
4. [Jurisprudence](#)----- 12

Veille technologique internationale

1. [Risques naturels](#)-----13
2. [Risques technologiques](#)-----14
3. [Autres](#)-----16

Pour aller plus loin...

- [Sélection bibliographique de documents](#)-----17

©IRMa - Tous droits de réservés. Les copies, reproductions, citations intégrales ou partielles autre que strictement privée et individuelle, sont illicites sans autorisation formelle de l'auteur ou de l'éditeur.

Contact : Nelly MIONI (IRMa), nelly.mioni@irma-grenoble.com , Tél. : 04 76 47 73 73
ou consultez <http://www.irma-grenoble.com>

©IRMa - Tous droits réservés.

1. - DROIT - Sélection des derniers textes parus au cours du 3ème trimestre 2012

L'Institut des Risques Majeurs vous signale les principaux textes législatifs et réglementaires parus au Journal Officiel au cours du trimestre, et classés par grands thèmes : textes généraux, risques naturels, arrêtés « Cat-Nat », risques industriels, ouvrages hydrauliques, risque nucléaire, sécurité civile, TMD.

TEXTES GÉNÉRAUX

Recodification du code forestier -partie réglementaire : Circulaire DGPAAT/SDFB/C2012-3063 du 23 juillet 2012

Source : circulaires.gouv.fr, 23/07/2012

"Le décret recodifie la partie réglementaire du code forestier et complète ainsi la partie législative qui a fait l'objet de l'ordonnance n°2012-92 du 26 janvier 2012. Cette recodification intervient en suivant le plan de la partie législative, pour l'essentiel à droit constant à l'exception d'ajustements dans l'intitulé des fonctions rendus nécessaires par la réorganisation des services de l'État à l'échelon territorial, de diverses mesures de simplification administrative (raccourcissement de certains délais de réponse aux usagers, diversification des modalités de notification des demandes ou des décisions, etc.) et d'harmonisation des règles de renvoi au décret simple et au décret en Conseil d'État. Le décret édicte des peines complémentaires pour certaines infractions conventionnelles et procède au toilettage des dispositions réglementaires du code de procédure pénale faisant référence au code forestier. Il intègre également les dispositions réglementaires du code forestier de Mayotte qui sont conservées à titre de dispositions particulières à ce département d'outre-mer et abroge les autres dispositions de ce code."

Une note de service présente le nouveau code forestier

Source : [Bulletin Officiel du MAAP, BO n° 38 du 21-09-12](#)

Une note de service du ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (Maaf) du 20 septembre 2012 présente le nouveau Code forestier et explicite les modifications intervenues suite à sa réécriture. Elle reprend et complète les trois circulaires DGPAAT/SDFB/C2012-3016 du 21 février 2012, C2012-3063 du 23 juillet 2012 et C2012-3064 du 23 juillet 2012.

Sites de transit de déchets post-catastrophes : les prescriptions applicables

Source : [Actu Environnement](#), 20/08/2012

L'arrêté fixant les prescriptions applicables aux installations temporaires de transit de déchets issus de pollutions accidentelles marines ou fluviales ou de déchets issus de catastrophes naturelles est paru au Journal officiel du 9 août. Il entrera en vigueur le 1er janvier 2013. [Lien vers l'arrêté : http://www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

Arrêté du 26 juillet 2012 fixant le modèle du formulaire de la « demande d'examen au cas par cas » en application de l'article R. 122-3 du code de l'environnement

Source : [Journal Officiel, JORF n° 0203 du 1er septembre 2012 page texte n° 7](#)

Cet arrêté abroge l'arrêté du 22 mai 2012 fixant le modèle du formulaire de la "demande d'examen au cas par cas" pour les travaux, ouvrages ou aménagements qui sont soumis à l'étude d'impact prévue par l'article R. 122-3 du Code de l'environnement, soit de manière systématique, soit après un examen au cas par cas. Il fixe un nouveau modèle, à savoir le formulaire Cerfa n° 14734. [En savoir plus : http://www.developpement-durable.gouv.fr/](http://www.developpement-durable.gouv.fr/)

Projet de Loi relatif à la mise en œuvre du principe de participation du public

Source : [Ministère du développement durable, 11/09/2012](#)

Le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie propose en consultation publique, jusqu'au 24 septembre 2012, un projet de loi relatif à la mise en oeuvre du principe de participation du public. Ce projet a pour objet, en tirant les conséquences de la jurisprudence récente du Conseil constitutionnel, de donner à l'article 7 de la Charte de l'environnement toute sa portée, afin de permettre aux citoyens de s'impliquer de façon concrète et utile dans le processus d'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.

Les mesures environnementales du projet de loi de finances pour 2013

Source : [Actu Environnement, 28/09/2012](#)

Les ministres de l'Economie et du Budget ont présenté le 28 septembre 2012, en Conseil des ministres le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2012 à 2017 ainsi que le projet de loi de finances pour 2013. En matière de prévention des risques, il est question entre autre, d'étendre le périmètre du Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) afin de "renforcer la cohérence des actions de prévention et de traiter de manière globale les problématiques de prévention des risques". **En savoir plus : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/>**

RISQUES NATURELS

Environnement : gestion effective du risque de submersion marine

Source : [Site Internet de l'Assemblée Nationale, 05/07/2012](#)

La proposition de loi n° 52 "tendant à assurer une gestion effective du risque de submersion marine" est réapparue dans le calendrier de l'Assemblée nationale. Cette proposition, déposée à nouveau en juillet 2012, reprend une autre proposition de loi adoptée en 1ère lecture par le Sénat le 3 mai 2011 et qui n'avait pas abouti.

Circulaire du 16 juillet 2012 relative à la mise en œuvre de la phase « cartographie » de la directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation

Source : [Bulletin Officiel du Ministère du Développement durable, N° 14 - 10 août 2012](#)

La présente circulaire a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre de la directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, en ce qui concerne l'étape d'élaboration des cartes de surfaces inondables et des risques prévues à l'article L. 566-6 du code de l'environnement (cartes des surfaces inondables et cartes des risques d'inondation). Elle détaille notamment les modalités d'association des parties prenantes et d'organisation des services de l'État pour la réalisation de ces cartes, et précise les actions à entreprendre dans les plus brefs délais. Son application est immédiate.

Arrêté du 8 août 2012 relatif aux incidents environnementaux pour lesquels les pertes économiques sont éligibles à indemnisation par un fonds de mutualisation en application de l'article R. 361-52 du code rural et de la pêche maritime

Source : [Journal Officiel, JORF n° 0191 du 18 août 2012 page 13562 texte n° 25](#)

Cet arrêté définit les incidents environnementaux pour lesquels les pertes économiques occasionnées sont indemnisables par un fonds de mutualisation agréé. Sont exclus notamment les incidents dus aux feux de forêt et sont éligibles entre autres, les rejets accidentels de polluants provenant d'une activité industrielle et les accidents de transport terrestre de marchandises réputées dangereuses au titre de l'arrêté du 29 mai 2009.

ARRÊTÉS « CAT-NAT »

Arrêté du 11 juillet 2012 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0164 du 17 juillet 2012 page 11719 texte n° 21

En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue et les mouvements de terrain. En Rhône-Alpes, la commune de Saint-Martin-en-Vercors (Drôme) est concernée au titre des inondations et coulées de boue du 27 mai 2012.

Arrêté du 11 juillet 2012 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0164 du 17 juillet 2012 page 11688 texte n° 20

Cet arrêté porte sur les dommages causés par des mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols, en 2011 dans des communes de 56 départements dont l'Ardèche (Bourg-Saint-Andéol, Chomérac, Coux, Rochemaure, Ruoms, Saint-Julien-du-Serre, Saint-Marcel-d'Ardèche, Saint-Priest, Touloud), l'Isère (La Chapelle-de-Surieu) et le Rhône (L'Arbresle, Arnas, Bully, Limas, Oingt, Sain-Bel, Savigny, Grézieu-la-Varenne).

Arrêté du 27 juillet 2012 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0178 du 2 août 2012 page 12673 texte n° 37

Cet arrêté porte sur des dommages causés par les inondations et coulée de boue, les mouvements de terrain et les séismes, survenus en mai et juin 2012 dans 23 départements dont : l'Isère (La Murette, Pajay, Renage), la Loire (Amions, Cremeaux, Grézolles, Luré, Saint-Polgues, Souternon) et le Rhône (Bessenay, Fontaines-Saint-Martin).

Arrêté du 27 juillet 2012 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0178 du 2 août 2012 page 12675 texte n° 38

En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols. Trois départements rhônalpins sont concernés : la Drôme (La Bégude-de-Mazenc), la Loire (Urbise) et le Rhône (Meys).

RISQUE INDUSTRIEL

Garanties financières des installations classées

Source : [Ministère du développement durable](#), 25/07/2012

Depuis le 1er juillet 2012, des garanties financières sont exigées pour la mise en sécurité des sites en fin d'exploitation dans le cadre de la protection de l'environnement. En cas de défaillance de ces exploitants, et notamment de liquidation judiciaire, les pouvoirs publics pourront désormais faire appel auprès des établissements s'étant portés garants des sommes nécessaires pour mettre ces installations en sécurité. Cette mise en sécurité incombait jusqu'à présent, à l'Etat ou aux collectivités, en l'absence des fonds nécessaires.

La directive Seveso III enfin publiée

Source : [Branché environnement](#), 26/07/2012

La directive 2012/18/UE du 4 juillet 2012 dite directive Seveso 3 relative aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, a été publiée le 24 juillet 2012 au journal officiel de l'union européenne. Elle entrera en vigueur le 1er juin 2015 et remplacera la directive 96/82/CE dite "Seveso 2" qui concerne à ce jour près de 10.000 établissements dans l'Union européenne, dont 1.200 en France. [En savoir plus : http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr](http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr)

Stockage de liquides inflammables dans les entrepôts : Nouvelle réglementation

Source : [Blog de Carl ENCKELL - Avocat](#), 03/08/2012

Un arrêté ministériel du 16 juillet 2012 publié au Journal Officiel du 3 août 2012 vient refondre la réglementation applicable au stockage de liquides inflammables soumis à autorisation (rubrique 1432) dans les entrepôts couverts soumis à enregistrement ou à autorisation (rubrique 1510). Il implique de la part de exploitants un audit de conformité ainsi qu'une coordination entre le titulaire de l'autorisation d'exploitation de l'entrepôt et celui de l'autorisation de stockage de liquides inflammables. [Lien vers l'arrêté : http://www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

RISQUE NUCLÉAIRE

Arrêté du 8 août 2012 : Modification des limites des rejets dans l'environnement des effluents radioactifs gazeux de l'installation nucléaire de base n° 29 exploitée par la société CIS bio international à Saclay (Essonne)

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0203 du 1er septembre 2012 page 14073 texte n° 12

La décision n° 2012-DC-0308 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 3 juillet 2012 modifiant les limites des rejets dans l'environnement des effluents radioactifs gazeux, pour la catégorie "autres émetteurs bêta-gamma", de l'installation nucléaire de base n° 29 exploitée par la société CIS bio international sur le territoire de la commune de Saclay (département de l'Essonne) est homologuée.

Arrêté du 10 août 2012 portant homologation de la décision n° 2012-DC-0314 de l'ASN du 19/07/2012 fixant les limites de rejets dans l'environnement des effluents liquides et gazeux de l'INB n° 160 exploitée par SOCODEI sur la commune de Codolet (Gard)

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0203 du 1er septembre 2012 page 14074 texte n° 15

La présente décision fixe les limites relatives aux rejets d'effluents liquides et gazeux radioactifs ou non dans l'environnement auxquelles doit satisfaire la Société pour le conditionnement des déchets et des effluents industriels (SOCODEI), dénommée ci-après l'exploitant, dont le siège social est situé chemin départemental 138, site de Codolet (30200), pour l'exploitation de l'installation nucléaire de base n° 160, située sur la commune de Codolet (30).

RISQUES LIÉS AUX TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES (TMD)

Arrêté du 28 juin 2012 pris en application de l'arrêté du 15 février 2012 d'application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatique

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0158 du 8 juillet 2012 page 11212 texte n° 20

Cet arrêté précise que la norme rendue d'application obligatoire par l'arrêté du 15 février 2012 relatif à l'exécution de travaux à proximité des réseaux est la norme NF S 70-003 partie 1 homologuée le 27 juin 2012.

Décret n° 2012-970 du 20 août 2012 relatif aux travaux effectués à proximité des réseaux de transport et de distribution

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0194 du 22 août 2012 page 13681 texte n° 13

Ce décret apporte des précisions au décret n° 2011-1241 du 5 octobre 2011. "Les exploitants de réseaux de faible dimension sont exemptés du versement de la redevance de financement du guichet unique recensant les réseaux. De même, la mise en œuvre des mesures préparatoires à l'engagement d'un chantier de travaux est simplifiée lorsque la cartographie des réseaux en service est de précision insuffisante."

Les extincteurs dans les véhicules de transport de marchandises

Source : [Face aux risques](#), L'Hebdo, N° 627 - 10 septembre 2012

Le nombre et le type d'extincteurs nécessaires à bord des véhicules de transport de marchandises est réglementé par l'arrêté du 2 mars 1995 relatif à l'équipement en extincteurs des véhicules de transport de marchandises actuellement en vigueur. [En savoir plus : http://www.legifrance.gouv.fr/](http://www.legifrance.gouv.fr/) Il convient de préciser que le transport de matières dangereuses, notamment par route (arrêté du 29 mai 2009 modifié relatif au transport des marchandises dangereuses par route, dit "arrêté TMD") peut imposer une dotation en extincteurs plus contraignante que celle de l'arrêté du 2 mars 1995. [En savoir plus : http://www.legifrance.gouv.fr/](http://www.legifrance.gouv.fr/)

Avis relatif à l'analyse de la régularité des déclarations préalables aux travaux dans les premières semaines de la mise en application de la réforme anti-endommagement

Source : [Bulletin Officiel du Ministère du Développement durable](#), N° 16 - 10 septembre 2012

Les principales dispositions de la réforme anti-endommagement entrent en vigueur le 1er juillet 2012. Cet avis fixe les modalités d'utilisation des nouveaux formulaires CERFA définis en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement. Il précise notamment les modalités particulières applicables durant les premières semaines suivant le 1er juillet 2012 pour les projets engagés avant cette date d'entrée en vigueur de la réforme conformément au décret no 91-1147 du 14 octobre 1991, mais dont les travaux débiteront après cette date. [Cf. rubrique "Prévention des risques"]

Arrêté du 3 septembre 2012 fixant le barème hors taxes des redevances prévues à l'article L. 554-5 du code de l'environnement

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0214 du 14 septembre 2012 page 14711 texte n° 31

Cet arrêté a pour objet la fixation pour l'année 2012 du barème hors taxes des redevances instituées par l'article L. 554-5 du code de l'environnement pour financer le téléservice "www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr" référençant les réseaux de transport et de distribution en vue de prévenir leurs endommagements lors de travaux tiers. Son entrée en vigueur est immédiate.

2. Actes administratifs en Rhône-Alpes

Vous trouverez ici, une sélection non exhaustive des textes officiels, extraite des Recueils des Actes Administratifs rhônalpins, classés par département.

➤ AIN

Arrêté du 31 mai 2012 portant approbation du plan de prévention des risques technologiques autour de l'établissement ARKEMA sur les communes de Balan et Dagneux

Source : [Recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain, N° 6 - Juin-Juillet 2012, p. 28](#)

Est approuvé, tel qu'il est annexé au présent arrêté, le plan de prévention des risques technologiques pour ARKEMA, à l'intérieur du périmètre d'exposition aux risques. Le plan est tenu à la disposition du public : en mairie de Balan, au siège de la Communauté de communes du canton de Montluel, à la préfecture de l'Ain, sur le site internet des CLIC de la région Rhône Alpes. [En savoir plus : http://www.clicrhonealpes.com](http://www.clicrhonealpes.com)

➤ ARDECHE

Arrêté préfectoral N° 2012208-0002 portant approbation du Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation et de Mouvements de Terrain dans la commune de Saint- Thomé

Source : [Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Ardèche, N° 53 du 24 au 30 juillet 2012](#)

Le Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation et de Mouvements de Terrain dans la commune de Saint-Thomé est approuvé. Il est consultable en mairie, à la DDT de Privas et en préfecture.

➤ DROME

Arrêté préfectoral N° 201218760013 du 5 juillet 2012 abrogeant la prescription du PPRT BM-GEL

Source : [CLIC et PPRT de Rhône-Alpes, 05/07/2012](#)

Considérant que l'établissement BM-GEL, en réduisant les quantités maximales stockées, ne relève plus de la liste prévue au IV de l'article L 515-8 du code de l'environnement, et n'est plus soumis à élaboration d'un Plan de prévention des risques technologiques, la prescription d'élaboration du PPRT autour de l'établissement BM-GEL est abrogée. Les arrêtés préfectoraux n° 09-3010 du 30 juin 2009 et n° 2010358-0001 du 24 décembre 2010 sont abrogés.

Arrêté portant approbation du Plan de Prévention des Risques naturels-inondations prévisibles sur la commune de Pierrelatte

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de la Drôme, N° 44 le 01/08/2012](#)

Le Plan de Prévention des Risques naturels-inondations prévisibles sur la commune de Pierrelatte est approuvé. Il est consultable en mairie et en préfecture de la Drôme.

Arrêté n° 2012187-0012 portant prorogation de l'arrêté préfectoral n° 2011020-0016 prescrivant l'élaboration du "PPRT BAULE" à Romans-sur-Isère et modification de sa dénomination

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de la Drôme](#), N° 44 le 01/08/2012

Le délai d'approbation du PPRT exploité autour des établissements exploités par les sociétés BAULE et EXSTO à Romans-sur-Isère et prescrit par arrêté préfectoral n°2011020-0016 du 20 janvier 2011, est prorogé de 7 mois, soit jusqu'au 20 février 2013. La dénomination du PPRT est modifiée en "PPRT BAULE et EXSTO".

Arrêté n° 2012216-0009 du 3 août 2012 portant approbation du Plan de Prévention des Risques naturels-inondations prévisibles sur la commune de Buis-les-Baronnies

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de la Drôme](#), N° 48 le 05/09/2012

Le plan de prévention des risques naturels prévisibles multirisques de la commune de Buis-les-Baronnies, révisé dans sa partie inondation, est approuvé. Les documents sont tenus à la disposition du public en mairie de Buis-les-Baronnies ainsi qu'en préfecture de la Drôme.

➤ ISERE

Arrêté préfectoral n° 2012186-0021 prescrivant la modification du plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune de Noyarey

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de l'Isère](#), N° 26 le 01/08/2012

La modification du PPR de NOYAREY se situe rue de l'Eyrard. Elle concerne la modification d'une erreur de report entre la cartographie des aléas et le plan du zonage réglementaire sur fond de plan cadastral sur deux points : 1- La zone "RI" concernant l'inondation en pied de versant, 2- La zone "RG" concernant les glissements de terrain. Les annexes sont consultables : en Préfecture, en Mairie de NOYAREY, en DDT - service de prévention des risques.

Arrêté n° 2012187-0026 approuvant le Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles pour le risque Inondation par la Romanche dans son secteur aval - PPRI Romanche aval

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de l'Isère](#), N° 26 le 01/08/2012

Le Plan de prévention des risques naturels prévisibles pour le risque inondation par la Romanche dans son secteur aval -PPRI Romanche aval- sur les communes de Saint-Barthélémy-de-Séchilienne, Séchilienne, Saint-Pierre-de-Mésage, Notre-Dame-de-Mésage, Montchaboud, Vizille, Champ-sur-Drac et Jarrie, est approuvé. Il est consultable en mairie et dans les locaux de la Préfecture de l'Isère.

Arrêté n° 2012195-0048 : Arrêté PERSTORP (VENCOREX) Canalisation HCL

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de l'Isère](#), N° 26 le 01/08/2012

L'article 1 de l'arrêté préfectoral de mise en demeure N°2011-146-0028 est modifié. Les mots "La protection des canalisations en sortie de tunnel au saut du Moine en cas de déraillement de train pour le 1er mai 2012" sont supprimés.

Arrêté n° 2012208-0003 portant approbation du dossier d'exécution et autorisation de réaliser les travaux de confortement du barrage du Chambon

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de l'Isère](#), N° 26 le 01/08/2012

Le dossier d'exécution des travaux de confortement du barrage du Chambon du 28 octobre 2011 est approuvé.

Arrêté préfectoral n° 2012 087-0013 du 27 mars 2012 prescrivant l'élaboration du PPRT de l'établissement TITANOBEL à Saint-Quentin-sur-Isère

Source : *Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné*, 27/07/2012, p. AL 58

L'élaboration d'un Plan de prévention des risques technologiques est prescrite sur le territoire des communes de Saint-Quentin-sur-Isère, Moirans, Veurey-Voroize et Voreppe. Le territoire inclus dans le périmètre d'étude est susceptible d'être impacté par des effets de surpression. [En savoir plus : http://www.pprtrhonealpes.com](http://www.pprtrhonealpes.com)

Arrêté préfectoral N° 2012215-0026 du 2 août 2012 modifiant un Plan de prévention des risques miniers (PPRM)

Source : *Recueil des avis administratifs de la Préfecture de l'Isère*, N° 32 le 03/09/2012

Cet arrêté modifie l'arrêté préfectoral n° 2008-10990 du 11 décembre 2008 prescrivant un PPRM sur les communes de La Chapelle-de-la-Tour, St-Clair de la Tour, Faverges-de-la-Tour, St-Didier-de-la-Tour, St-André-le-Gaz et St-Victor-de-Cessieu. Il inclut la commune de Torchefelon dans le périmètre du PPRM.

Ouverture d'une enquête publique : Société PERSTORP France devenue VENCOREX : augmentation de la capacité de production de l'atelier Tolonate situé sur la plate-forme chimique du Pont-de-Claix

Source : *Préfecture de l'Isère*, 16/08/2012

Une enquête publique est ouverte du 17 septembre 2012 au 17 octobre 2012 inclus comme suite à la demande présentée par la société PERSTORP France (devenue VENCOREX) - Siège social : 196, allée Alexandre Borodine 69800 Saint-Priest - Commune du Pont-de-Claix. Nature du projet : augmentation de la capacité de production de l'atelier Tolonate - projet Act 8 +.

Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la société PCAS à Bourgoin-Jallieu

Source : *Préfecture de l'Isère*, 18/09/2012

Par arrêté préfectoral n°2012261-0014 du 17 septembre 2012, il sera procédé du 10 octobre au 9 novembre 2012 inclus à une enquête publique relative au projet de plan de prévention des risques technologiques de l'établissement PCAS à Bourgoin-Jallieu. Le dossier d'enquête peut être consulté sur le site Internet des "CLIC & PPRT de Rhône-Alpes". [En savoir plus : http://www.pprtrhonealpes.com/](http://www.pprtrhonealpes.com/)

➤ LOIRE

Arrêté préfectoral N° 2012-00289 du 24 septembre 2012 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'approbation du PPRT S.N.F. -S.A.S. à Andreyzieux-Bouthéon

Source : *Préfecture de la Loire (site web)*, 25/09/2012

Il sera procédé à une enquête publique du 15 octobre au 16 novembre 2012 inclus, sur le projet de Plan de prévention des risques technologiques lié à l'établissement S.N.F.-SAS implanté sur le territoire de la commune de Andreyzieux-Bouthéon désignée comme siège de l'enquête publique. Un dossier sera également adressé pour information, à la commune de St-Bonnet-les-Oules également concernée par le PPRT. [En savoir plus : http://www.pprtrhonealpes.com/](http://www.pprtrhonealpes.com/)

➤ RHONE

Arrêté préfectoral n° 2012255-0015 du 11 septembre 2012 approuvant le PPRT autour de l'établissement PYRAGRIC INDUSTRIE à Rillieux la Pape

Source : *CLIC et PPRT de Rhône-Alpes*, 11/09/2012

Le Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) relatif à l'établissement PYRAGRIC INDUSTRIE situé sur le territoire de la commune de Rillieux-la-Pape, est approuvé. Les documents sont

consultables : en mairie de Rillieux-la-Pape, à la Communauté Urbaine de Lyon (COURLY), à la DDT du Rhône, à la DREAL Rhône-Alpes et sur le site Internet "CLIC & PPRT de Rhône-Alpes".

➤ SAVOIE

Arrêté DSIPC/SIDPC du 5 juin 2012 portant approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) autour de l'établissement THERMPHOS d'Epierre

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de Savoie](#), 1273 - 10 juillet 2012

Le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) autour du site de l'établissement THERMPHOS d'Epierre, annexé au présent arrêté, est approuvé. Il concerne les communes d'Epierre, Saint-Pierre-de-Belleville, Saint-Léger et Argentine.

Arrêté DSIPC/SIDPC du 13 juillet 2012 : nouvelle prorogation de la prescription du PPRT autour de l'établissement TOTALGAZ

Source : [Recueil des Actes Administratifs spécial - Préfecture de la Savoie](#), 23/08/2012, 12113 - Numéro spécial, p. 2

Le délai d'approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) autour du site de la société TOTALGAZ sur le territoire de la commune de FRONTENEX, prescrit par arrêté préfectoral du 29 janvier 2009 modifié, est prorogé de un an, soit jusqu'au 29 juillet 2013.

Arrêté préfectoral DDT/ssr/ur n° 2012-578 du 23 juillet 2012 prescrivant la modification du Plan de Prévention des Risques d'Inondation du bassin aixois impactant les communes d'Aix-les-Bains, Brison-Saint-Innocent et Tresserve

Source : [Recueil des Actes Administratifs spécial - Préfecture de la Savoie](#), 23/08/2012, 12113 - Numéro spécial, p. 2

La modification du plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) du bassin aixois concerne le règlement des zones BI, urbanisées et modérément impactées par les crues du lac du Bourget. Elle concerne les communes de Aix-les-Bains, Tresserve et Brison-Saint-Innocent. Seuls les risques liés aux crues du lac du Bourget sont concernés par la modification.

➤ HAUTE-SAVOIE

Arrêté N° 2012208-0039 - Arrêté prescrivant la modification du plan de prévention des risques naturels de la commune de Meillerie

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de Haute-Savoie](#), N° 32 - 3 août 2012, p. 12

La modification du PPR de la commune de Meillerie est prescrite à compter du 22 juillet 2012. Elle porte sur la prise en compte d'un changement dans les circonstances de fait résultant d'une étude ponctuelle, de nature à remettre en cause le classement risque torrentiel, d'une partie du territoire couvert par le PPR, lié au ruisseau de la Corne. Le dossier modifié sera consultable en mairie du 20 août au 7 septembre 2012.

Arrêté N° 2012216-0009 du 3 août 2012 approuvant l'élaboration du Plan de prévention des risques naturels prévisibles de Saint-Jeoire-en-Faucigny

Source : [DDT Haute-Savoie](#), 08/08/2012

Le Plan de prévention des risques naturels prévisibles est approuvé pour la commune de Saint-Jeoire-en-Faucigny. Il est tenu à la disposition du public à la mairie de Saint-Jeoire et à la préfecture de Haute-Savoie.

Ouverture d'une enquête publique sur la création de bassins d'écrêtement des crues du Foron (Ville-la-Grand et Juvigny)

Source : [Préfecture de Haute-Savoie](#), 08/08/2012

L'arrêté préfectoral N° 2012209-0004 du 27 juillet 2012, prescrit la réalisation d'une enquête publique unique du 10 septembre au 12 octobre 2012 inclus sur la création de bassins d'écrêtement des crues du Foron sur les communes de Ville-la-Grand et Juvigny.

Arrêté N° 2012227-0016 du 14 août 2012 approuvant le Plan de Prévention des Risques Naturels de la commune de Megève

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de Haute-Savoie](#), N° 34 - 17 août 2012, p. 9

Le plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune de Megève est approuvé. Il est tenu à la disposition du public à la mairie de Megève, au siège du syndicat mixte du pays du Mont-Blanc, et à la préfecture de la Haute-Savoie.

Arrêtés N° 2012240-0007 à 0010 portant obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques lors de toute transaction concernant les biens immobiliers situés sur 4 communes

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de Haute-Savoie](#), N° 36 - 31 août 2012

Quatre arrêtés préfectoraux du 27 août 2012 portent obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques lors de toute transaction concernant les biens immobiliers situés sur les communes suivantes : Megève, Saint-Jeoire, Meillerie, et Entremont.

3. Questions parlementaires

Cette section recense les dernières questions parlementaires parues avec réponses, en lien avec les risques majeurs et leur prévention.

Répondre aux administrés impactés par les épisodes de sécheresse : Question écrite n° 00837 de M. Robert Hue (Val-d'Oise)

Source : [Journal Officiel du Sénat](#), Réponse du Ministère de l'intérieur publiée dans le JO Sénat du 23/08/2012 - page 1880

La sécheresse atypique du printemps 2011 a introduit un nouveau critère dit "printanier" qui sera réutilisable à l'avenir. C'est ainsi que tous les dossiers sécheresse parvenus avant le 21 juin 2012, ont pu être examinés à la lumière de ce nouveau critère. Sur la base des avis émis par la commission intergouvernementale, les décisions prises par les ministres en charge de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse 2011, figurent dans l'arrêté du 11 juillet 2012 publié au Journal officiel du 17 juillet 2012. Ces décisions, dont 85 % sont favorables, ont permis d'ouvrir des droits à indemnisation pour de nombreux sinistrés victimes de cette sécheresse atypique. [En savoir plus : http://www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

Politique de prévention des risques d'effondrement de cavités souterraines : Question écrite n° 23877 de Mme Corinne Bouchoux (Maine-et-Loire)

Source : [Journal Officiel du Sénat](#), Réponse du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie publiée dans le JO Sénat du 06/09/2012 - page 1944

Mme Bouchoux souhaite connaître la méthodologie d'action envisagée suite à la phase de consultation du plan national des risques liés aux effondrements des cavités. Elle demande des précisions sur la mise en place de mesures préventives et sur les moyens dont disposent l'Etat ou les collectivités pour les faire appliquer en particulier sur des parcelles privées. De plus, quel est le sens de la notion "d'urgence" prévue à l'article L. 562-2 du code de l'environnement ?

4. Jurisprudence

Environnement : Conséquences de l'inexactitude d'une étude de dangers

Source : [La Gazette des Communes, des départements, des régions, 04/07/2012, Article réservé aux abonnés](#)

"Le Conseil d'Etat rappelle que les inexactitudes, omissions ou insuffisances d'une étude de dangers ne sont susceptibles de vicier la procédure et donc d'entraîner l'illégalité de la décision prise au vu de cette étude que si elles ont pu avoir pour effet de nuire à l'information complète de la population ou si elles ont été de nature à exercer une influence sur la décision de l'autorité administrative." [En savoir plus : http://legifrance.gouv.fr](#)

Déchets : le propriétaire du terrain contaminé est responsable sous conditions

Source : [Arnaud Gossement, 11/07/2012](#)

"A la suite du Conseil d'Etat, la Cour de cassation vient de préciser sa position quant à la responsabilité du propriétaire d'un terrain sur lequel ont été abandonnés des déchets issus de l'exploitation d'une installation classée (ICPE). Aux termes de l'arrêt rendu ce 11 juillet : le propriétaire du terrain est responsable des travaux de remise en état "à moins qu'il ne démontre être étranger au fait de leur abandon et ne l'avoir pas permis ou facilité par négligence ou complaisance".

Distinction entre interruption et suspension du délai de caducité des autorisations ICPE

Source : [Le Fil envirodroit, 06/08/2012](#)

"Dans un arrêt du 25 juin 2012, le Conseil d'Etat (CE) rappelle les causes d'interruption et les causes de suspension du délai de caducité de l'arrêté d'autorisation d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE). L'arrêté d'autorisation est caduc, c'est à dire qu'il cesse de produire effet, lorsque l'ICPE n'a pas été mise en service dans le délai de trois ans ou n'a pas été exploitée durant deux années consécutives, sauf le cas de force majeure (article R. 512-74 du Code de l'environnement)." [Lien vers le Conseil d'Etat n° 338601 du 25 juin 2012 : http://www.legifrance.gouv.fr](#)

Risques incendie : un juge très conciliant

Source : [La Gazette des Communes, des départements, des régions, 03/09/2012, p. 45](#)

Le Conseil d'Etat vient de considérer comme sans incidence certaines erreurs matérielles et juge légale la construction de quatre villas près du vallon de la Vernède, ne répondant pourtant pas à une lecture stricte du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'incendie de forêt (PPRN) de la commune de Mandelieu-la-Napoule. [Consulter la décision du Conseil d'Etat : http://www.legifrance.gouv.fr/](#)

Sites pollués : les servitudes antérieures à 2002 ne peuvent donner lieu à indemnisation

Source : [Actu Environnement, 27/09/2012](#)

"L'institution avant 2002 de servitudes d'utilité publique sur des terrains pollués ne peut donner lieu à indemnisation par l'exploitant. Ainsi vient d'en décider la Cour de cassation."

Rupture de digue en 2001 : le Territoire-de-Belfort condamné

Source : [France 3.fr, 02/10/2012](#)

Par un jugement daté du 25 septembre 2012, le tribunal administratif de Besançon a condamné le département du Territoire-de-Belfort à indemniser les assureurs et assurés des dégâts liés à une rupture de digues en 2001. Le tribunal, qui a examiné 19 affaires regroupant 550 parties, a également reconnu "la responsabilité des principaux constructeurs" des digues.

VEILLE TECHNOLOGIQUE INTERNATIONALE

La veille technologique de l'IRMa fait état des innovations techniques en liaison avec les risques majeurs.

RISQUES NATURELS

Des robots fournis pour aider les sauveteurs lors de catastrophes naturelles

Source : Smartplanet.fr, 04/07/2012

Conçus par des chercheurs du Maryland, des robots minuscules sont capables de transmettre des données depuis une zone de danger.

Climat : des (mauvaises) nouvelles concernant la montée du niveau des mers

Source : bulletins-electroniques.com, 16/07/2012

Ces dernières semaines, plusieurs publications américaines ont apporté de nouvelles informations sur le phénomène de montée du niveau des mers, conséquence principale du changement climatique. Les estimations du GIEC sont notamment revues à la hausse.

Un drone pour lutter contre les incendies de forêts

Source : l'info-expoprotection, 27/07/2012

Les pompiers chargés de lutter contre les incendies dans la forêt des Landes peuvent désormais compter sur un nouvel allié : un drone fournissant des données sur la progression des flammes, épaulé par 57 caméras de surveillance, traque le moindre départ de feu [...].

Un nouveau centre d'alerte aux tsunamis

Source : La Lettre du Plan Séisme, 3e trimestre 2012

Le Centre d'alerte aux tsunamis (CENALT) est entré en phase opérationnelle le 1er juillet 2012. Dorénavant, en cas de séisme susceptible de générer un tsunami en Méditerranée occidentale, le CENALT enverra un message d'alerte au Centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC) ainsi qu'aux pays étrangers qui en feront la demande. [En savoir plus : http://www.info-tsunami.fr/](http://www.info-tsunami.fr/)

[Vidéo] - Simulateur de feu de forêt de l'École d'Application de Sécurité Civile

Source : Blog PCS & Résilience, 10/08/2012

Utilisé depuis 10 ans, le simulateur de feu de forêt de l'EASC participe à la formation des officiers sapeurs pompier dans la lutte contre les feux de forêt. Sa vocation n'est pas de remplacer l'expérience du terrain, ni celle dans l'extinction des incendies, mais plutôt tactique, procédurale et d'entraînement à la gestion d'un chantier feu de forêt.

Des îles flottantes pour sauver les Maldives de la montée des eaux

Source : Smartplanet.fr, 27/08/2012

Le gouvernement maldivien s'est associé à un cabinet d'architecture néerlandais en vue de remplacer les terres menacées de disparition par des îles "flottantes" artificielles. Ancrées au fond de l'océan par des câbles, les structures resteront au-dessus de l'eau quelle que soit l'élévation du niveau de l'océan; de plus, contrairement aux îles artificielles à base de sable et de gravats, les nouvelles structures n'auront pas autant d'effets négatifs sur l'environnement.

Incendies de forêts, état de la recherche

Source : [Irstea \(Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture\)](#), 27/08/2012

Les scientifiques Irstea mènent en collaboration avec d'autres instituts de recherche, différentes études afin de mieux comprendre les impacts des incendies sur le milieu mais aussi de réfléchir aux stratégies à adopter pour y répondre.

DANS LE VENT - Une carte mondiale des ouragans depuis 1851

Source : [Le Monde.fr](#), 28/08/2012

"Alors que la tempête tropicale Isaac s'est transformée en ouragan à l'approche des côtes de la Louisiane, un expert américain de visualisation de données, John Nelson, a rassemblé les données de l'agence américaine responsable de l'étude de l'océan et de l'atmosphère, la NOAA, sur les ouragans dans le monde depuis 1851."

Inde : Création d'un nouveau centre de surveillance et recherche en sismologie au Maharashtra

Source : [bulletins-electroniques.com](#), 29/08/2012

Un centre de surveillance et recherche en sismologie sera établi à Satara au Maharashtra (ouest de l'Inde) et devrait mener des recherches pour déterminer s'il existe un lien entre les séismes et les réservoirs de stockage d'eau. En effet, le centre est situé à proximité de l'un des projets d'irrigation les plus anciens et les plus importants en Inde, le barrage de Koyna, dont le remplissage est à l'origine du plus fort séisme induit par les activités humaines au monde à ce jour (1967).

Swiss Re sensibilise au risque d'inondation sur iPad

Source : [Blog "C'est pas mon idée !"](#), 09/09/2012

La compagnie de réassurance "Swiss Re" vient de concevoir et réaliser "Flood Risk", une application interactive pour tablette, à vocation informative et pédagogique, disponible gratuitement dans l'AppStore d'Apple. Tout un chacun pourra y découvrir des statistiques sur les inondations à travers le monde entier, les descriptions des différentes variantes d'inondations, des études de cas, quelques informations sur les assurances, incluant des vidéos, des interviews et des animations.

[Vidéo] Maîtriser les séismes, les scientifiques français y travaillent

Source : [francetvinfo](#), 30/09/2012

Des chercheurs ont peut-être trouvé la parade pour préserver les bâtiments les plus sensibles lors de tremblements de terre. Les constructions parasismiques ne sont pas toujours infaillibles et ces scientifiques ont trouvé le moyen de détourner les ondes de choc. Ils ont testé le procédé grandeur nature dans la banlieue lyonnaise.

RISQUES TECHNOLOGIQUES

Norme NF ISO 2919 Juillet 2012 Radioprotection - Sources radioactives scellées - Exigences générales et classification

Source : [AFNOR](#), 30/07/2012

L'Association française de normalisation (Afnor) a mis en ligne la notice de la norme NF ISO 2919 relative aux sources radioactives scellées. Cette norme établit un système de classification des sources radioactives scellées selon leurs performances d'essais et spécifie des exigences générales, des essais de qualification et des essais en cours de production, ainsi que des exigences relatives au marquage et à la certification.

Les centrales nucléaires flottantes russes, nouveau défi ?

Source : [Portail de l'IE](#), 10/07/2012

Le programme russe de centrale nucléaire flottante a pour projet de développer huit centrales nucléaires de ce type pour les régions les plus reculées de la Russie et ainsi les approvisionner en énergie. Ce programme développé par l'agence fédérale de l'énergie atomique s'inscrit dans la politique de sécurité énergétique de la Russie.

Des robots pour inspecter les galeries du barrage de Grand-Maison (Isère)

Source : [Enviscope Rhône-Alpes](#), 03/08/2012

Les dernières technologies d'imagerie portées par les robots, permettent de saisir et de transmettre les informations au centre de contrôle.

Marée noire : un dispersant proche de la composition du chocolat

Source : [Futura-Sciences](#), 26/08/2012

Chaque catastrophe pétrolière s'accompagne d'images de marées noires et d'oiseaux mazoutés. Cette situation pourrait s'améliorer grâce au développement d'un nouveau dispersant supprimant les capacités adhésives des gouttelettes de pétrole. Étonnamment, ses ingrédients sont aussi utilisés pour fabriquer du chocolat, des glaces ou de célèbres pâtes à tartiner.

Un projet de l'UE aide à renforcer la sécurité du stockage de déchets radioactifs

Source : [Cordis.europa.eu](#), 05/09/2012

Le projet PAMINA ("Performance assessment methodologies in application to guide the development of the safety case") financé par l'UE sur ces trois années d'opération, a étudié la création d'une méthodologie standardisée pour les techniques les plus populaires d'élimination des déchets radioactifs, à savoir le stockage souterrain.

Bilan de la maîtrise des risques au CEA : un exercice unique en son genre

Source : [bulletins-electroniques.com](#), 09/09/2012

Comme chaque année, le Pôle Maîtrise des Risque du CEA a présenté son bilan en juin dernier. Après avoir rappelé que 2011 aura été une année dense, profondément marquée par l'accident nucléaire survenu à la centrale de Fukushima Daïchi, suite au séisme du 11 mars 2011, et pour lequel le CEA a fortement mobilisé ses experts pour répondre aux attentes des pouvoirs publics et des médias, Edwige Bonnevie (Directrice du CEA) a indiqué qu'il s'agissait néanmoins d'une bonne année en matière de maîtrise des risques pour le CEA.

Guadeloupe - DOSSIER. Des pompiers spécialistes du risque chimique

Source : [franceantilles.fr](#)

Cote IRMa : sc-aut-gc

En tout, ils sont 25 pompiers formés à intervenir en cas de fuite radioactive ou de produits chimiques dangereux, et basés principalement à Petit-Bourg et aux Abymes, au plus près des zones à risques, notamment la zone commerciale et industrielle de Jarry. La cellule risque chimique est de plus en plus sollicitée : elle effectuait 4 interventions par an en moyenne entre 2000 et 2010, l'an dernier, elle est passée à 12.

La première canalisation - gaz - plastique détectable et communicante

Source : [Enerzine.com](#), 24/09/2012

Gaz réseau Distribution France (GrDF), le gestionnaire du réseau de distribution de gaz naturel, et le Centre de Recherche et Innovation Gaz et Energies Nouvelles (CRIGEN) de GDF Suez, ont lancé à Mours, dans le Val d'Oise, un chantier expérimental pour tester en grandeur nature la première canalisation plastique détectable et communicante au monde (ELIOT®, pour Equipement de Localisation et d'Identification des Ouvrages en Terre).

Certification USAR Mai 2012 avec Telespazio

Source : [L'Entente pour la forêt méditerranéenne](#), 20/08/2012

En cas de désastre de grande ampleur (tremblement de terre, tempête, incendie sur de vastes zones,...) tous les réseaux de télécommunications classiques sont détruits. L'unique moyen de télécommunication restant opérationnel est le satellite. L'exercice de certification USAR des 28-29 et 30 mai 2012 simulait un tel désastre.

Le wifi pour tous, même pour les secours d'urgence

Source : [Pompiers.fr](#), 20/08/2012

La démocratisation de l'internet par wifi et des "box" qui équipent de nombreux foyers pourrait, en cas de catastrophe réduisant à néant les réseaux téléphoniques, permettre aux secours de disposer d'un système de télécommunications d'urgence, estiment des chercheurs allemands.

EADS : Cassidian fournira le nouveau système d'alerte de la sécurité civile française

Source : [Boursier.com](#), 10/09/2012

Le ministère français de l'Intérieur a octroyé à la filiale de sécurité d'EADS, Cassidian, un contrat portant sur le développement, l'intégration et l'entretien du logiciel du "SAIP" (Système d'Alerte et d'Information des Populations) ainsi que les boîtiers de mise en réseau des sirènes d'alerte. "Ce nouveau système d'alerte fournira au ministère de l'Intérieur des capacités de communication critique améliorant les interventions d'urgence et la sécurité de la population française", selon Cassidian.

Catastrophes majeures : les opérateurs de satellite ouvrent leurs données

Source : [Smartplanet.fr](#), 21/09/2012

L'Agence spatiale européenne (ESA) annonce que l'organisation internationale qui rend accessible les données satellite pour aider les pouvoirs publics offre maintenant "l'accès universel" aux données pour les interventions d'urgence.

Lancement du satellite météorologique MetOp-B réussi !

Source : [Météo-France](#), 18/09/2012

Après presque six années passées en orbite, le bilan scientifique et technologique de la première mission IASI est très positif. Les services météorologiques ont établi qu'il s'agit du meilleur sondeur météorologique jamais développé, apportant une contribution essentielle à la qualité des prévisions et permettant ainsi d'anticiper des phénomènes à fort impact socio-économique tels que les tempêtes.

Un meilleur paramètre de prévision météorologique

Source : [Cordis.europa.eu](#), 17/09/2012

Le Met Office, le bureau météorologique national du Royaume-Uni, a développé et lancé un nouveau modèle capable d'offrir des prévisions plus précises des mois à l'avance.

Sécurité civile : Le nouveau système d'alerte des populations sera testé dès 2013

Source : [La Gazette des Communes, des départements, des régions](#), 01/10/2012

Le réseau national de sirène, qui remonte à l'après-guerre, est devenu obsolète. Un nouveau système est en cours de conception et sera testé en 2013 dans les départements du Rhône et des Bouches-du-Rhône. A terme, l'alerte par les sirènes sera complétée par la diffusion de messages sur les téléphones mobiles.

POUR ALLER PLUS LOIN...

Le Centre de ressources de l'IRMa vous propose quelques documents sélectionnés dans sa bibliothèque ou sur Internet.

Vous souhaitez consulter :

- l'intégralité du fonds de la bibliothèque, [rendez-vous sur le catalogue en ligne](#),
- [les dernières acquisitions](#)
- [les sélection thématiques](#)
- [les notes de lecture](#)

[Ressource électronique] - [La loi responsabilité environnementale et ses méthodes d'équivalence. Guide méthodologique](#)

[Centre d'Etudes techniques de l'Equipement de Lyon \(Cete\) - Commissariat général au développement durable \(CGDD\) - Dron, Dominique \(Dir.\) - \[et al.\]](#), Paris : Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie (MEDDE), Juillet 2012, 128 p.

La loi sur la responsabilité environnementale (LRE), en vigueur depuis le 27 avril 2009, établit un cadre de responsabilité environnementale fondé sur le principe du pollueur-payeur. Un exploitant responsable d'un dommage concerné par la LRE doit réparer les dégâts occasionnés en nature, en menant sur le terrain, les opérations de réparation adéquates, à un coût raisonnable pour la société. Toute compensation financière est explicitement exclue.

Ce guide précise les termes introduits par cette loi et s'adresse aux acteurs potentiellement concernés par la LRE : services de l'État, collectivités territoriales, exploitants, experts (scientifiques, assureurs, juristes, etc.), associations de protection de l'environnement, etc.

Il est constitué de deux parties : la première partie aborde le dispositif issu de la loi et la seconde partie détaille les méthodes à employer et le processus à suivre pour déterminer les mesures de réparation qui doivent être mises en œuvre suite à un dommage écologique.

[Ressource électronique] - [Analyse multicritères : application aux mesures de prévention des inondations - Guide méthodologique](#)

[Commissariat général au développement durable ? Service de l'observation et des statistiques Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable](#), Paris : Commissariat général au développement durable (CGDD), Septembre 2012, 170 p.

Ce document s'adresse aux collectivités, aux DREAL et DDT, établissements publics territoriaux de bassin et aux bureaux d'études travaillant avec les collectivités.

Ce guide constitue une aide à l'évaluation des mesures de prévention des inondations permettant de fournir les éléments d'une analyse multicritères. Il fournit des conseils et des outils pour répondre au cahier des charges de l'analyse multicritères. Le porteur de projet peut utiliser d'autres outils pour répondre au cahier des charges de l'analyse multicritères, à condition qu'il explique et justifie sa démarche par rapport aux mesures proposées et qu'il la documente notamment par des références bibliographiques.

[Dossier] - [Cat.nat. : Une loi qui a 30 ans, une réforme en cours](#)

[De Vanssay, Bernadette - Raspiller, Sébastien - Seillan, Hubert - \[et al.\]](#), Préventique, n° 124, p. 28-42

La France a mis en place en juillet 1982 un dispositif d'indemnisation des dommages causés lors de catastrophes naturelles. 30 ans plus tard il n'a été copié par aucun autre pays.

Fondé sur la mutualisation assurantielle, il est jugé satisfaisant par les assureurs et les victimes, mais son coût croissant et son caractère déresponsabilisant pour les pouvoirs publics, les collectivités territoriales et les assurés avaient conduit l'ancien gouvernement à mettre en œuvre sa réforme. Un projet de loi largement consensuel a été déposé au Sénat au mois d'avril 2012. Il semble que le gouvernement actuel ait accepté de le maintenir. Il devrait donc être discuté par le Parlement à la rentrée de cette année.

[Ressource électronique] - [Impulser et conduire une démarche de réduction de la vulnérabilité des activités économiques : Les collectivités territoriales face au risque d'inondation : Guide méthodologique](#)
[Centre Européen de Prévention des Risques \(CEPRI\)](#), Orléans : CEPRI, 2012, 59 p.

Ce guide s'appuie sur un travail conduit par le CEPRI depuis 2007 pour rassembler les connaissances et les expériences françaises en matière de réduction de la vulnérabilité des activités économiques.

Il a pour objectif d'aider en priorité les collectivités territoriales (communes, EPCI, départements, régions, EPTB...) à impulser et conduire des démarches de réduction de la vulnérabilité des entreprises face au risque d'inondation.

Le CEPRI fait le point sur les facteurs clés de la réussite des démarches de réduction de la vulnérabilité des entreprises : Quelles entreprises cibler en priorité sur un territoire donné ? Comment sensibiliser les entrepreneurs ? Comment les faire entrer dans une démarche de diagnostic ? Comment les amener à mettre en œuvre des mesures de prévention ? Quel dispositif public mobiliser pour faciliter la démarche ?

[Livre] - [Introduction au droit de l'environnement. 5e édition](#)
[Malingrey, Philippe](#), Paris : [Éd. Tec & Doc](#) : [Lavoisier](#), 2011, 366 p.

Cet ouvrage aborde l'ensemble de la réglementation relative à la préservation de la nature, du patrimoine et du voisinage contre les atteintes auxquelles ils peuvent être exposés, qu'elles soient liées aux activités humaines ou à la survenance de risques naturels.

Cette 5ème édition intègre les évolutions les plus récentes de la réglementation, et présente les avancées législatives apportées par le Grenelle de l'environnement, plus particulièrement à la loi dite Grenelle II.

Il est divisé en six parties qui développent :

- les administrations chargées de la gestion de l'environnement,
- la protection de la diversité biologique,
- la protection du patrimoine et la qualité du cadre de vie,
- la lutte contre les pollutions et les nuisances,
- la protection des populations face aux risques naturels et technologiques,
- la protection de l'air, de l'eau, du sol et du milieu marin.

[Livre] - [Sûreté nucléaire : Droit et gouvernance mondiale](#)
[Mabile, Sébastien](#) - [Mabile, Michel](#) - [Mignard, Jean-Pierre](#) - [\[et al.\]](#), Bruxelles : [Bruylant](#), 2012, 249 p.

Parce qu'un accident nucléaire a souvent des conséquences au-delà des frontières de l'exploitant, la question de la sûreté nucléaire ne peut plus être résolue au seul niveau national. Il est dorénavant indispensable de la traiter au niveau international.

Cet ouvrage qui dresse un état du droit et des techniques, vise à explorer les pistes susceptibles d'atteindre ces objectifs. Il s'adresse en premier lieu aux juristes spécialisés dans le droit de l'énergie et le droit de l'environnement, mais également à l'ensemble des professionnels et scientifiques concernées par l'énergie nucléaire à travers le monde, qu'ils évoluent dans les institutions nationales, internationales ou communautaires, les entreprises du secteur, ou plus largement la société civile.